



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TRAVAUX DE MODERNISATION DE
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA
SIGNALISATION TRICOLORE 2022 - 2026
PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ SATELEC**

**DÉCISION N° DM-22-276
EN DATE DU 19 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié dans Le Moniteur et Marchés Online le 09 mai 2022 relatif aux travaux de modernisation de l'Éclairage Public et de la signalisation tricolore 2022-2026 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société SATELEC, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SATELEC, sise 19, avenue Albert Einstein 93150 LE BLANC MESNIL, représentée par Monsieur Romain-Gaël RICHARD, Directeur Délégué, le marché de travaux de modernisation de l'Éclairage Public et de la signalisation tricolore 2022-2026.

Les prestations donnent lieu à un marché à procédure adaptée à bons de commande avec un montant maximum de 1 000 000,00 € HT (1 200 000,00 € TTC).

Le marché est traité sur la base du Bordereau des Prix Unitaires avec un coefficient majorateur de 1.25 %.

La durée du marché est fixée à 1 an à compter de la notification du marché, et reconductible de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220719-lmc1H9948H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022
Date de Publication : 19/07/2022

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220719-lmc1H9948H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022
Date de Publication : 19/07/2022